



Camping de l'Aber Benoit



Corn Ar Gazel
29830 Saint Pabu

Renseignements et réservation
Tel : 02-98-89-76-25
www.camping-aber-benoit.com

Contrat de réservation 2011

NOM Prénom
Adresse
Code postal Ville
Téléphone(s) E-mail

Détail des personnes adultes et enfants :

Nom	Prénom	Age

Animaux (nombre) Chiens Chats

Dates Arrivée : ___/___/___ Départ : ___/___/___
(Les locations se font uniquement de samedi à samedi en juillet et en août).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location, des tarifs et réserve :

- Chalet 4 personnes Mobil home 4 personnes
- Mobil home 4/6 personnes Mobil home 6/8 personnes

Montant du séjour :

Montant des arrhes (50% du montant du séjour) :

La taxe de séjour (0.22 euros par personne de plus de 13 ans et par jour) sera rajoutée à votre facture.

Ci-joint la somme deeuros en règlement des arrhes. Paiement par :

- Chèque (à l'ordre de l'EURL DOS SANTOS) carte bancaire chèques vacances

En cas d'annulation, les arrhes ne seront en aucun cas remboursées. Pour plus de tranquillité, nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation auprès de la FFCC (bulletin ci-joint ou téléchargeable) ou d'un autre assureur.

Le solde du séjour devra être réglé au plus tard un mois avant le début du séjour. Pour des réservations effectuées moins de 30 jours avant la date du séjour, l'intégralité doit être réglée à la réservation.

La caution sera déposée le jour de l'arrivée.

Fait à
Signature (s)

Le

Conditions générales de réservation et de location

Conditions générales

1. La location est faite à titre strictement personnel. Le locataire ne pourra en aucun cas sous-louer son emplacement avec l'équipement qu'il a réservé.
2. Les locations se font du samedi 15 heures au samedi 10 heures en juillet et en août.
3. Les dates inscrites sur le contrat devront être respectées, les départs anticipés ne seront pas remboursés.
4. En cas de retard, nous vous prions de nous avertir. La réservation reste à votre disposition pendant 24 heures (sauf accord de la direction), mais la totalité du montant du séjour sera dû. Passé ce délai, la direction pourra disposer de la location. Les règlements versés resteront acquis.
5. En cas de dépassement du nombre de personnes prévu dans la location, la (les) personne(s) supplémentaire(s) pourra(ont) installer au maximum une tente deux places sur l'emplacement et s'acquitter du tarif campeur en vigueur.
6. Chaque personne présente sur le camping devra respecter le règlement intérieur affiché à l'entrée et devant le bureau d'accueil.
7. Il est interdit de fumer dans les locations.
8. Les visiteurs doivent stationner leur véhicule en dehors du terrain. (dérogation pour les personnes à mobilité réduite après accord de la direction)

Caution et état des lieux

1. Une caution de 300 euros vous sera demandée à votre arrivée et restituée à la fin de votre séjour sous réserve de l'état de propreté, dégâts occasionnés ou manquements dans l'inventaire. En cas de départ en dehors des heures d'ouverture du bureau d'accueil, votre caution vous sera réexpédiée par la poste, après contrôle de l'hébergement. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilités.
2. Un état des lieux entrant sera effectué à votre arrivée. Une liste complète du matériel avec estimation du prix de chaque article vous sera remise. En cas de dégradation ou d'absence de matériel non détectées à l'arrivée, vous avez 24 heures pour le signaler à l'accueil.
3. Un état des lieux sortant sera effectué lors de votre départ. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à une remise en état. Dans le cas où la location nécessiterait un nettoyage, la durée nécessaire serait facturée au tarif de 40 euros par heure, et la somme déduite de la caution.
4. Nos locations sont toutes équipées d'un réfrigérateur, de plaque de cuisson, de vaisselle en quantité suffisante, d'alèzes et de couvertures. Vous devez emmener vos draps ainsi que votre linge de toilette.

Animaux

1. Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits.
2. Les animaux admis doivent être tatoués ou équipés d'une puce électronique, et vaccinés.
3. Ils doivent être tenus en laisse en permanence, ne pas perturber le voisinage et ne jamais être laissés seuls. Les règles d'hygiène élémentaires doivent être impérativement respectées dans les locations et sur les emplacements. Le ramassage des déjections de son compagnon est obligatoire dans l'enceinte du camping.